



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Cardi (Italie)
puis : M. Iziraren (Vice-Président) (Maroc)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-63127X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement

(A/69/15 (Part I), A/69/15 (Part II), A/69/15 (Part. III), A/69/15 (Part IV), A/69/179 et A/69/392; A/C.2/69/2)

1. **M^{me} Menéndez Pérez** (Présidente du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED), présentant les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/69/15, Parts I, II, III et IV), dit que les membres des groupes spéciaux et les participants au débat de haut niveau de la soixante et unième session du Conseil ont rappelé que l'augmentation de l'inégalité dans les pays et entre les pays est une caractéristique de l'économie mondiale depuis le début des années 80. Ils ont examiné les problèmes auxquels se heurte la croissance durable profitant à tous et noté que certains pays inversaient la tendance à l'augmentation de l'inégalité grâce à des mesures conçues à cet effet. La réduction de l'inégalité doit faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015 et il faut en priorité déterminer les stratégies qui sont susceptibles d'améliorer la répartition des revenus et de la richesse.

2. Les débats sur l'interdépendance portaient sur la situation économique mondiale et sur la fragilité de la reprise après la crise, et l'accord général s'est fait sur la nécessité de stimuler la demande mondiale. Dans le contexte des politiques d'austérité budgétaire, de freinage des salaires et d'expansion monétaire dans les pays développés, les participants ont pris la mesure de l'impossibilité de constituer une base solide pour l'expansion de la demande, et de la contribution de cet échec à l'instabilité financière qui affecte les pays en développement. La dette souveraine a particulièrement retenu l'attention et plusieurs délégations ont approuvé la proposition d'établir un mécanisme international de restructuration de la dette souveraine.

3. Les intervenants ont reconnu que l'ambition du programme de développement pour l'après-2015, dans un climat économique extérieur moins favorable, appelle à élargir la marge de manœuvre des gouvernements dans le choix des politiques et dans la politique budgétaire. Nombreux sont ceux qui ont admis que les efforts multilatéraux sont d'importance

décisive pour préserver puis élargir la marge de manœuvre des politiques industrielles et pour la lutte contre la fraude fiscale à laquelle se livrent certaines entreprises transnationales et de riches particuliers.

4. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la fragilité persistante de la performance économique des pays les moins avancés et ont craint une croissance lente au moins jusqu'à la fin de l'année 2015, du fait surtout de leur faible capacité productive et de la nécessité impérative de transformation structurelle de leur économie. Les différents acteurs, en particulier les pays les moins avancés, leurs partenaires commerciaux et partenaires de développement, sont incités à redoubler d'efforts pour appliquer intégralement et effectivement les décisions et les engagements consignés dans le Programme d'action d'Istanbul.

5. Le Conseil du commerce et du développement a remercié la CNUCED pour son analyse et ses recommandations sur la nécessité pour les pays africains d'augmenter la quantité, la productivité et la qualité des investissements dans les secteurs stratégiques et prioritaires de leur économie. Les recommandations relatives à l'aide publique au développement, tendant à en faire un élément catalyseur de l'investissement en Afrique, et concernant une coopération internationale plus importante dans la lutte contre les flux de capitaux illicites en provenance du continent africain, ont particulièrement retenu l'attention. Dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, le Conseil a engagé la CNUCED à aider les pays africains. Le Conseil a également engagé les pays développés et les pays en développement émergents à aider la CNUCED à appliquer les résultats de ses recherches sur l'Afrique par des projets de coopération technique et des missions dépêchées dans le continent pour aider à renforcer les capacités administratives des responsables et des dirigeants africains.

6. Dans le contexte de l'évolution du système commercial international et des tendances observées en matière de développement, on a mis l'accent sur le commerce des produits agricoles et sur son important rôle dans l'élimination de la pauvreté, dans le développement durable profitant à tous, dans la création d'emplois et la préservation des moyens d'existence en milieu rural. Les participants ont rappelé l'importance du commerce international des marchandises et des services comme facteurs facilitant le développement durable. Les intervenants ont noté

que le commerce international ne se limitait pas au commerce multilatéral, que les accords commerciaux régionaux et plurilatéraux doivent également entrer en ligne de compte. Les participants ont observé qu'un système commercial juste, prévisible et équitable était essentiel et devait rester un élément central du développement durable, que les impasses provisoires des négociations commerciales multilatérales ne doivent pas compromettre le système commercial international et qu'une démarche privilégiant des règles non contraignantes pourrait utilement contribuer à la découverte de solutions aux problèmes commerciaux pressants. Les participants ont appelé à une plus grande complémentarité entre les négociations relevant du Programme de Doha pour le développement et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

7. Le consensus antérieur sur l'importance du rôle de la CNUCED dans l'assistance apportée au peuple palestinien dans les domaines de compétence de son secrétariat a été renforcé lors du débat sur le Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/60/3). Malgré le contexte politique délicat, les déclarations faites durant la session ont salué l'aide donnée par le secrétariat de la CNUCED au peuple palestinien, notamment l'analyse et les conclusions consignées dans le rapport et les préoccupations exprimées collectivement dans celui-ci sur la dégradation de la situation. Les intervenants ont souligné qu'il fallait trouver des ressources extrabudgétaires pour préserver et améliorer l'aide de la CNUCED au peuple palestinien.

8. Le Conseil du commerce et du développement a examiné les besoins financiers découlant de la réalisation des objectifs du développement durable, un plan d'action avancé par le secrétariat de la CNUCED pour mobiliser et orienter des investissements dans ce sens et sur les options possibles aux niveaux national et international. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les recommandations relatives à la poursuite de l'assistance technique aux pays en développement, pour aider ceux-ci à porter au maximum les avantages retirés et réduire au minimum les risques de l'investissement dans la réalisation des objectifs du développement durable. Ces délégations ont accueilli avec satisfaction la place faite, dans ce plan, à la promotion du rôle des entreprises dans la réalisation des objectifs du développement durable. Elles ont noté l'importance de la contribution du

secteur privé au financement de la réalisation des objectifs du développement durable et des réformes intérieures nécessaires, tout en rappelant le rôle moteur joué par le secteur public notamment par l'aide publique au développement (APD).

9. Les délégations ont invité le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses analyses et ses activités de création de capacités sur l'investissement dans le développement durable; elles ont noté combien il importait de suivre les tendances de l'investissement étranger direct (IED) et d'apporter un soutien concret à l'élaboration de politiques tendant à attirer ces investissements et à en recueillir les avantages.

10. Le Forum mondial de l'investissement 2014 a été une excellente occasion de poursuivre le débat sur l'investissement dans les objectifs du développement durable et de réunir des représentants des gouvernements et des entreprises, notamment des chefs d'État, des dirigeants de grandes entreprises mondiales et de bourses de valeurs, des représentants des fonds d'investissements privés et des fonds souverains ainsi que des négociateurs d'accords internationaux sur des investissements.

11. Le Conseil a évalué les progrès du renforcement de la CNUCED au moyen de mesures visant à améliorer la gestion et l'administration, et il a salué l'engagement du Secrétaire général de la CNUCED à ce sujet. Les délégations ont rappelé qu'il fallait régulièrement mettre à jour ces mesures pour préparer les esprits à une amélioration continue du fonctionnement du secrétariat. Il est nécessaire aussi de permettre à la CNUCED de contribuer plus directement et plus efficacement à l'ensemble des travaux des Nations Unies sur le développement, notamment en valorisant au mieux les synergies et les complémentarités de leurs activités.

12. **M^{me} Mashayekhi** (Chef du Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale – CNUCED) dit que le commerce international contribue beaucoup à la croissance et au développement. Il offre des moyens de desserrer les contraintes d'étroitesse des marchés intérieurs et permet l'accès à des marchés extérieurs plus vastes, à des compétences, de la technologie et du capital, ce qui amène une meilleure utilisation des ressources productives et facilite les transformations structurelles de l'économie. Le rôle critique du commerce comme élément facilitant un développement durable profitant à

tous doit être indiqué en toutes lettres dans les objectifs du développement durable.

13. Le programme de développement pour l'après-2015 en cours de confection suit une démarche transversale qui inclut un objectif distinct sur le partenariat mondial mais aussi des mesures d'application dans chacun des objectifs du développement durable proposés. Des questions relatives au commerce figurent dans un grand nombre de ces objectifs.

14. Elle encourage les États Membres à se faire une idée détaillée du rôle que le commerce international pourrait jouer dans l'avènement du développement durable si des conditions favorables étaient réunies. L'une de ces conditions est l'existence de règles commerciales multilatérales justes, prévisibles, équitables et fonctionnelles. Au niveau international, il faut rechercher une meilleure compatibilité avec le système multilatéral, car cela pourrait permettre d'achever le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Au niveau national, il faut assurer la compatibilité des politiques commerciales avec les autres politiques suivies, pour apporter une impulsion au commerce en vue d'un développement sur un large front. Il faut donc veiller à la compatibilité entre les politiques commerciale, sociale, relative à l'emploi, financière, technologique, sanitaire, énergétique, éducative, environnementale et migratoire. C'est pour cette raison que depuis un an elle travaille à assurer un rôle central aux questions de commerce et de développement dans les débats préparatoires sur les objectifs du développement durable tenus à New York. Les collègues de New York et les membres du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable ont en effet demandé à la CNUCED de faciliter les travaux sur les moyens d'application des objectifs du développement durable, dont sa contribution sur le commerce est une importante composante.

15. Au cours des 20 dernières années, la taille, la structure, les formes, les nouvelles perspectives et les nouveaux problèmes du commerce international ont considérablement évolué. Les progrès techniques, la baisse du coût des échanges, un environnement commercial généralement ouvert et les chaînes de valeur mondiales ont tous contribué à un quintuplement, entre 1990 et 2013, du volume des échanges mondiaux de marchandises et de services. La part des pays en développement dans les exportations

mondiales de marchandises est ainsi passée pendant la même période de 24 % à 45 %.

16. L'expansion rapide des exportations des pays en développement s'explique par l'importance grandissante de leurs marchandises manufacturées depuis la fin des années 90, avec une expansion et un approfondissement du commerce grâce aux chaînes de valeur régionales et mondiales et aussi à une augmentation correspondante du commerce Sud-Sud. Les échanges le long des chaînes de valeur mondiales ont permis à certains pays, en Asie surtout, de se spécialiser dans des tâches précises s'insérant dans un segment donné des filières de production, ce qui a ouvert la voie à une industrialisation rapide de ces pays. En raison du phénomène de la chaîne de valeur mondiale, le commerce des produits intermédiaires représente désormais plus de 50 % du commerce mondial.

17. La part grandissante des services a joué aussi un rôle décisif dans la croissance des échanges mondiaux. Les services sont essentiels pour les échanges le long des diverses chaînes de valeur mondiales et ils représentent jusqu'à 45 % de la valeur des exportations mondiales de marchandises, car divers services sont de plus en plus utilisés comme facteurs de production et d'exportation de marchandises. Des services modernes orientés vers l'exportation impliquant les technologies de l'information et des communications, et des services qui sont facilités par ces technologies ont présenté d'importantes économies d'échelle et absorbé une main-d'œuvre hautement qualifiée.

18. Ces transformations ont profité à beaucoup de pays en développement, mais elles ont également créé des problèmes qu'il faut résoudre pour mettre la puissance du commerce au service de la croissance et du développement et les rendre plus durables et inclusifs. Par exemple, les pays doivent étudier avec soin les stratégies d'addition de valeur et le degré de complexité de leurs capacités productives propres, en particulier dans les services afin d'éviter de se spécialiser dans des activités à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée sans possibilité d'amélioration. Pour profiter d'une économie fondée sur le commerce et les services prometteurs les pays doivent se doter de capacités productives propres, d'un capital humain suffisant et d'une réglementation bien conçue. Dans les pays fortement dépendants de la production de produits de base, la hausse des cours de ces produits pourrait accentuer une spécialisation traditionnelle et risquer de

décourager ainsi l'action de diversification économique.

19. L'évolution du commerce n'a pas encore retrouvé les trajectoires de croissance rapide connues dans les années qui ont précédé la crise économique mondiale. On constate actuellement une longue stagnation de la demande d'importation, principalement dans les économies développées. Cela donne à penser que la transmission des gains d'efficacité appelle encore des efforts conscients des gouvernements pour soutenir une restructuration de l'économie allant dans le sens de capacités productives plus larges et plus dynamiques, avec la possibilité d'une diversification, d'un relèvement du niveau technologique et de la création d'emplois.

20. Dans cet esprit, le système commercial international peut créer les conditions favorables à un rôle catalyseur du commerce pour le développement durable. Un système commercial multilatéral juste et prévisible est un bien collectif mondial grâce auquel le commerce peut fonctionner comme élément facilitant le développement.

21. Les négociations prolongées et les reculs fréquents des négociations multilatérales du Cycle de Doha, avant la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Bali ont affecté l'autorité du système commercial multilatéral, et l'augmentation du nombre des négociations régionales et plurilatérales parallèles a encore accentué cette impression. Mais le résultat négocié à Bali a été important du fait de la confiance nouvelle dans le système commercial multilatéral, permettant ainsi la reprise des travaux sur divers aspects des négociations du Cycle de Doha.

22. L'Accord sur la facilitation des échanges est particulièrement important car c'est le premier accord multilatéral négocié sous l'égide de l'OMC et il servira à préciser et améliorer les procédures douanières. Selon certaines estimations, l'application complète de toutes les mesures visées dans cet accord réduirait le coût du commerce de 10 % dans les pays développés et de 13 à 15 % dans les pays en développement. Pour éviter d'éventuelles difficultés d'application, l'accord comprend une forme entièrement nouvelle de traitement spécial et différencié, les pays en développement définissant eux-mêmes les engagements qu'ils entendent prendre pour appliquer l'accord conformément à divers calendriers

d'application. Les questions non encore résolues, comme la définition du programme de travail pour l'après-Bali afin d'achever le Cycle de Doha, seront probablement mises en attente.

23. L'application de l'accord de Bali est en jeu, mais il en va de même de l'autorité et de la vigueur du système multilatéral. Après la Réunion ministérielle de Bali, on s'est efforcé de mettre en œuvre une démarche équilibrée pour examiner l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles et des services, tout en réaffirmant que la visée centrale n'est autre que le développement, en réfléchissant à la définition de ce qui est réalisable. Les membres de l'OMC pourraient mettre au point leurs méthodes de négociation et aborder les questions de politique commerciale nouvelles qui de plus en plus retentissent sur les perspectives du commerce et du développement des pays en développement, et notamment la hausse et l'instabilité des cours des denrées alimentaires et des produits agricoles, dans l'optique de la préservation des moyens d'existence en milieu rural.

24. Les difficultés actuelles ne doivent pas faire oublier le rôle du système commercial multilatéral comme bien collectif mondial. Les règles existantes de l'OMC continuent à empêcher la montée du protectionnisme et de la discrimination dans les échanges commerciaux internationaux. Les pays continuent à faire confiance au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour résoudre les problèmes qu'ils ont avec d'autres pays. Le membre le plus récent de l'OMC est le Yémen, et le système commercial multilatéral continue sa progression vers l'universalité.

25. Si la nature du système commercial multilatéral n'est pas remise en question, il est assurément vrai que le système se heurte actuellement à la difficulté d'améliorer sa pertinence et son autorité en obtenant des résultats dans le cycle de Doha et en renforçant sa structure pour mieux répondre à l'évolution de la conjoncture économique et des problèmes mondiaux. Diverses questions relatives au système commercial multilatéral ont été proposées pour inscription dans un futur programme de travail. Par exemple, on a préconisé une nouvelle libéralisation du commerce en raison de la prévalence grandissante des échanges commerciaux au sein des chaînes de valeur mondiales. Il faut comparer cela au fait que les politiques tarifaires et industrielles sont toujours appliquées dans les pays en développement pour améliorer la capacité

productive, déclencher une transformation structurelle de leur économie et promouvoir une meilleure insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

26. On a également proposé de mettre à jour les règles de l'OMC pour mieux refléter l'interaction accrue du commerce avec les autres grandes politiques. De nouveaux différends commerciaux sont apparus du fait de cette interaction, notamment de la relation entre le commerce d'une part et la croissance verte et le changement climatique de l'autre, entre le commerce et la sécurité alimentaire, entre le commerce et l'énergie, et entre le commerce et les taux de change. Il faut donc examiner très attentivement les moyens de rendre le système commercial multilatéral mieux adapté aux préoccupations nouvelles des pays en développement et de renforcer sa fonction de négociation en présence de processus de négociation parallèles plurilatéraux et régionaux.

27. La CNUCED soutient activement une meilleure intégration de ses États membres dans l'économie mondiale, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). L'intégration et la compétitivité des pays en développement pourront être assurées non seulement par le respect de leurs obligations en vertu des traités mais également par un soutien complémentaire de la CNUCED pour les aider à tirer parti de l'ouverture des marchés.

28. L'importance nouvelle des accords commerciaux régionaux est un fait nouveau de grande importance. En juin 2014 on comptait 585 notifications soumises à l'OMC, dont 379 étaient en vigueur. Dès 2012, chaque pays développé avait en moyenne des accords préférentiels avec 23 autres pays, et 60 % environ du commerce des pays développés étaient couverts par un accord commercial régional.

29. Les nouveaux accords commerciaux régionaux diffèrent qualitativement des accords antérieurs par leur portée, leur structure et leur degré de profondeur. Ils sont orientés vers une intégration plus poussée et plus complète, avec une forte préférence pour la réglementation destinée à fournir une plate-forme viable à terme pour les chaînes de valeur régionales en garantissant que l'environnement commercial est libre de droits et d'obstacles non tarifaires. Des accords régionaux englobent tout un ensemble de mesures réglementaires transfrontières, notamment concernant l'investissement, la politique de la concurrence, la libre

circulation des capitaux, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics.

30. L'apparition d'accords commerciaux dits méga-régionaux, qui couvrent souvent une proportion considérable des échanges mondiaux et des produits intérieurs bruts (PIB), a eu un effet systémique profond. En suscitant une libéralisation plus poussée et une harmonisation réglementaire très avancée, ces accords peuvent affecter encore l'attrait du multilatéralisme. Cependant, on risque de voir les petits pays en développement vulnérables laissés de côté, car ils doivent s'assurer du caractère adéquat du contenu, du rythme et de la séquence de leur propre libéralisation commerciale et trouver un bon équilibre entre les objectifs d'ouverture de leur marché et la flexibilité voulue pour concevoir et appliquer des mesures visant avant tout à renforcer les capacités productives essentielles.

31. La convergence entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux est indispensable pour garantir un dosage optimal des deux régimes qui crée un environnement favorable au développement durable. Il faut un contrôle multilatéral ferme et une discipline effective, notamment par la fixation de normes minimales dans les dispositions réglementaires régionales.

32. **M^{me} Richards** (Jamaïque), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/69/179) fait observer que le commerce international n'a pas retrouvé le dynamisme qu'il avait avant la crise économique mondiale. En outre, le rapport évoque l'expansion négligeable du volume des échanges ces dernières années, puisqu'en 2013 on a enregistré la progression la plus faible depuis 2000. Il est à espérer que la prévision d'une nouvelle accélération des échanges pendant l'année 2015 sera confirmée.

33. Les pays des Caraïbes membres de la CARICOM restent très attachés à la libéralisation des échanges et ont continué à approfondir leur commerce intrarégional dans le cadre de l'initiative Marché et économie uniques de la CARICOM, qui a mis en place un régime de commerce des marchandises et des services, de libre circulation des capitaux, de droit d'établissement et de liberté de mouvement des personnes entre les pays de la Communauté. L'ouverture de la CARICOM a rendu ses membres particulièrement vulnérables aux

incertitudes de l'économie mondiale, notamment aux répercussions persistantes de la crise économique mondiale. Les États membres de la CARICOM ne perdent pas de vue leur vulnérabilité à tout un ensemble de chocs économiques et environnementaux qui peuvent compromettre les gains acquis en matière de développement. Tout accord commercial bilatéral, régional ou international conclu par la CARICOM ou par ses États membres doit comporter un puissant élément de développement.

34. L'aide pour le commerce est un mécanisme utile pour faire progresser de façon globale la compétitivité et le commerce au-delà de l'accès aux marchés. À ce sujet, la CARICOM a adopté la Stratégie régionale de la communauté des Caraïbes pour l'aide au commerce, dans le cadre des efforts que fait la région pour se mettre mieux à même de participer au système commercial multilatéral. L'insertion effective dans le système multilatéral appelle non seulement un accès aux marchés mais aussi une action de création de capacités, un développement de l'infrastructure et un engagement plus ferme des gouvernements, du secteur privé et des partenaires de développement.

35. Malgré les problèmes, la CARICOM demeure convaincue qu'un système commercial multilatéral ouvert à tous, transparent, non discriminatoire, fondé sur des règles et doté d'une composante « développement », est d'importance essentielle pour la réalisation d'ensemble des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette conviction guidera l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit véritablement novateur et qui profite à tous les habitants des États membres de la CARICOM.

36. Tenir compte du rôle central du commerce comme moyen d'application aidera à améliorer les perspectives de succès de la confection et de l'application du programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi la CARICOM accueille avec satisfaction l'inclusion dans les objectifs de développement durable proposés de cibles relatives au commerce et elle espère que les débats sur le commerce se poursuivront à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en 2015. Dans la poursuite du processus de définition du programme pour l'après-2015, il importe de ne pas oublier le fait que le Cycle de Doha pour le

développement demeure inachevé. Alors que la conclusion de l'accord de Bali a été un succès remarquable, il reste encore beaucoup à faire tant pour appliquer intégralement les accords conclus à Bali que pour parachever les négociations dans des domaines tels que le commerce des services et le programme de travail s'agissant des petits pays vulnérables.

37. **M. Griffin** (Australie), parlant au nom du Groupe de Cairns, qui est composé de 20 pays exportateurs de produits agricoles, dit que la réforme du commerce des produits agricoles n'est pas terminée. Lors d'une réunion tenue durant la Conférence ministérielle de Bali, les ministres du Groupe de Cairns ont examiné la situation concernant les politiques du commerce international, les négociations portant sur l'agriculture du Cycle de Doha, leur désir commun de poursuivre leurs efforts visant à réformer la politique du commerce des produits agricoles et la dimension « développement » de la réforme de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

38. Le Groupe de Cairns a signalé à plusieurs occasions l'importance de l'agriculture pour le développement. Dans beaucoup de pays en développement, une proportion importante de la population continue à dépendre dans une large mesure de l'agriculture comme source de revenu. Le Groupe de Cairns souhaite éliminer les distorsions et les déséquilibres présents dans le commerce mondial des produits agricoles – s'agissant de l'accès aux marchés, du soutien national ou de la compétition à l'exportation. Il est important de supprimer ces distorsions non seulement pour améliorer l'efficacité des marchés et émettre des signaux de prix plus efficaces à l'intention des agriculteurs et des investisseurs dans l'agriculture, mais aussi comme moyen de contribuer à une plus grande sécurité alimentaire.

39. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la population mondiale atteindra 9 milliards en 2050, la production agricole devra donc augmenter de 70 %. Et cela doit se faire de façon viable à terme, dans un contexte de pressions économiques, environnementales et sociales grandissantes. La croissance de la production vivrière, pour répondre à cette demande, n'aura pas nécessairement lieu là où on prévoit une augmentation de la population. Pour cette raison, le commerce jouera un rôle critique dans la satisfaction des besoins alimentaires. Il est

indispensable d'investir plus massivement dans l'agriculture dans les pays où l'insécurité alimentaire demeure menaçante.

40. Comme la réforme des politiques commerciales est d'importance cruciale pour résoudre le problème de la sécurité alimentaire, le Groupe de Cairns poursuit les réformes dans le cadre des négociations sur l'agriculture du Cycle de Doha. Il est préoccupant de voir que les distorsions et les déséquilibres présents dans le secteur agricole demeurent plus importants que dans celui des biens industriels.

41. La communauté internationale et les membres du Groupe de Cairns souhaitent que l'OMC parvienne à des résultats spécifiques de façon que la réforme du commerce des produits agricoles progresse d'une manière qui tienne compte des objectifs de développement de tous les membres, mais en particulier des plus vulnérables. Les résultats obtenus à Bali sont une étape importante à cet égard. Le Groupe de Cairns continuera à donner la priorité dans son action à l'élimination des subventions à l'exportation, qui sont extrêmement préjudiciables pour les pays en développement. Il est inacceptable que des mesures faussant le commerce continuent à viser les produits agricoles plus d'un demi-siècle après leur élimination pour les produits industriels.

42. **M. Haniff** (Malaisie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'activité économique s'est ralentie au début de 2014 dans les pays en développement du fait de la persistance de la crise financière et économique qui a eu un grave impact sur les recettes d'exportation, les barrières commerciales, le financement du commerce et l'investissement. En 2013, les pays de l'ASEAN ont obtenu une croissance de 5,1 %. Elle s'est un peu ralentie, à 4,7 %, en 2014 par suite d'ajustements intérieurs dans certains États membres de l'Association. Néanmoins, les mesures de soutien à la croissance prises en Chine, la facilitation de l'ajustement intérieur dans certains grands pays à revenu intermédiaire membres de l'ASEAN et l'augmentation de la demande mondiale d'exportations ont contribué au renforcement de l'activité économique dans la région. L'investissement étranger direct est passé de 114,3 milliards en 2012 à 122,4 milliards en 2013, mais l'ASEAN reste vigilante face à des risques possibles de contraction de la demande extérieure, au durcissement des conditions mondiales de financement,

au renchérissement du pétrole et à l'instabilité des flux mondiaux de capitaux.

43. Face à l'incertitude mondiale actuelle, l'ASEAN souligne combien il importe de suivre des politiques budgétaires saines pour le développement économique durable. À ce sujet, l'ASEAN continue à accélérer et approfondir les réformes de la structure de l'économie, à promouvoir la demande et l'emploi intérieurs, résister au protectionnisme et continuer à promouvoir les échanges et l'investissement. Lors d'une récente réunion, les ministres de l'économie de l'ASEAN ont examiné les progrès accomplis s'agissant de l'intégration entre ses membres sur le commerce des marchandises, des services et de l'investissement. Ils ont également examiné la coopération régionale au sujet des petites et moyennes entreprises, de la propriété intellectuelle, de la politique de la concurrence, de la protection des consommateurs et de la participation du secteur public et du secteur privé. Des consultations régulières ont eu lieu entre les ministres de l'économie de l'ASEAN et leurs homologues des pays qui sont des partenaires de l'ASEAN afin de renforcer encore les partenariats et promouvoir la pleine intégration de l'ASEAN dans l'économie mondiale.

44. En juillet 2014, la réalisation de l'ébauche de communauté économique de l'ASEAN atteint plus de 80 %, son achèvement complet étant prévu pour la fin de 2015. À mesure que cette date se rapproche, la stratégie consistant à faciliter l'intégration des pays en développement dans les chaînes de valeur régionales devrait consolider et étendre les initiatives d'intégration régionale. Les membres de l'ASEAN se sont également engagés dans une vaste et ambitieuse entreprise d'intégration économique plus poussée pour l'après-2015. Ils ont accéléré leur engagement dans des accords commerciaux régionaux. La zone de libre-échange ASEAN-Chine représente l'accord régional commercial le plus ambitieux dans le monde, puisqu'il concerne un tiers de la population mondiale.

45. L'ASEAN réaffirme sa volonté de préserver le système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable; elle appelle l'OMC et les autres organismes compétents, notamment la CNUCED, à continuer à surveiller les politiques protectionnistes et à mesurer leur impact sur les pays en développement. À ce sujet, les membres de l'ASEAN ont souligné combien il importait d'appliquer tous les aspects de l'accord de

Bali de façon équilibrée, à la faveur d'un processus de négociation sans exclusive et en tenant compte des priorités des pays en développement. On ne saurait trop souligner combien il importe de renforcer la gouvernance économique mondiale. Il est important aussi de travailler ensemble et de coordonner les efforts déployés pour encourager une croissance économique soutenue, profitant à tous et équitable.

46. **M. Zinsou** (Bénin), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que l'intégration des PMA dans un système commercial international considérablement élargi n'a pas donné de résultats significatifs. Les 48 pays du Groupe représentent 12 % de la population mondiale et n'ont représenté que 1,11 % des échanges totaux de marchandises en 2011. Le taux d'expansion de leur commerce s'est considérablement ralenti en 2012 et la valeur totale des exportations de biens et de services a été de 232,7 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 7 % seulement, alors que l'augmentation avait été de 24 % en 2011. En 1960, leur part dans les exportations mondiales était de 2,5 %, mais elle n'atteint actuellement même pas l'objectif de 2 % fixé pour 2020. La majorité des pays développés accordent bien un accès pratiquement intégral à leur marché aux pays les moins avancés mais l'accès en franchise de droits et de quota stipulé dans le Programme de Doha pour le développement n'est pas encore pleinement appliqué. Les intérêts et les difficultés des pays les moins avancés doivent être placés au centre du Programme de Doha pour le développement afin d'intégrer ces pays dans le système commercial multilatéral.

47. Les dispositions relatives à l'accès aux marchés, pour les pays les moins avancés, doivent être encore améliorées et avoir un caractère prévisible et durable par l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires qui existent encore, par la simplification des règles d'origine, l'expansion de la couverture des produits et la simplification des procédures administratives dans les divers dispositifs d'accès aux marchés. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à accorder un accès à leur marché qui soit immédiat, prévisible, en franchise de droits et de quota, de façon durable, à tous les produits provenant de tous les PMA, même avant l'achèvement du Cycle de Doha. Il faut définir avec précision le calendrier et la procédure de réalisation d'un accès aux marchés de 100 % pour ces pays. Les pays les moins

avancés appellent à appliquer intégralement la décision ministérielle sur l'accès aux marchés en franchise de droits et de quota pour les pays les moins avancés, décision qui fait partie de l'accord de Bali.

48. Les règles d'origine doivent être profondément réformées. Dans leur formulation actuelle, elles ont été établies dans les années 70 et n'ont guère changé depuis, alors que le commerce international a, lui, profondément évolué. Les règles d'origine reposent sur l'idée que les pays bénéficiaires doivent être encouragés à constituer progressivement leur propre industrie, ce qui ne s'est pas produit; au contraire, on a observé une tendance à la mondialisation de la production. Les règles d'origine n'ont pas été adaptées à cette tendance. On a appelé les États Membres à s'engager à appliquer les règles d'origine préférentielles de Bali aux pays les moins avancés et à définir un régime conforme à la décision, pour permettre aux pays les moins avancés de faire un usage plus efficace des préférences qui leur sont accordées.

49. Le secteur des services a un potentiel énorme. Mais les services commerciaux ne représentent que 10 % des exportations totales des pays les moins avancés, la moitié environ de la moyenne mondiale, et la part des services dans les exportations totales est plus faible qu'il y a une décennie. Il est très préoccupant de voir que les fournisseurs de services, où les pays les moins avancés ont un avantage comparatif, sont sujets à diverses restrictions quand l'accès à d'autres pays est demandé. Les États Membres sont donc invités à appuyer l'entrée en vigueur de la décision ministérielle de Bali sur la mise en pratique de la dérogation concernant le traitement préférentiel accordé aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés. Ceux-ci peuvent être aidés à élargir leur base d'exportation dans le secteur des services si des préférences commerciales réelles sont accordées à leurs services et à leurs fournisseurs de services. L'information à ce sujet devrait être communiquée chaque année au Conseil du commerce des services. Tous les obstacles à l'accès aux marchés, notamment les obstacles à caractère réglementaire et administratif et les autres mesures qui empêchent les pays les moins avancés de développer leurs exportations de services, doivent être éliminés.

50. Les pays les moins avancés se heurtent à des coûts très élevés du fait du fardeau de l'ajustement, en raison surtout de l'érosion des préférences, de la perte de recettes douanières et de la perte d'emplois. Environ

83,4 % de leurs exportations ont bien un accès en franchise de droits et de quota aux marchés des pays développés; mais comme 79,7 % des exportations des autres pays en développement ont également un traitement en franchise de droits, les PMA jouissent actuellement d'un traitement préférentiel qui n'est que très limité par rapport à leurs compétiteurs et il faut donc les indemniser pour l'érosion des préférences.

51. Les pays les moins avancés se trouvent de plus en plus marginalisés dans le commerce Sud-Sud. Pour compenser les déséquilibres, le monde développé devrait accorder aux exportations de ces pays un accès à leurs marchés en franchise de droits et de quota. L'élimination des obstacles aux échanges ne suffit pas. Les PMA se trouvent aux prises avec de redoutables difficultés à l'exportation, du fait surtout de la forte concentration de leurs exportations. La part des PMA dans les flux totaux relevant de l'Aide pour le commerce est tombée de 2 % en 2012, à 13,1 milliards de dollars, soit 24 % du total. Les PMA devraient recevoir au moins la moitié des fonds fournis au titre de l'Aide pour le commerce, qui serviraient à les aider à renforcer leurs capacités d'offre et d'exportation, notamment l'infrastructure, l'industrialisation, le développement institutionnel et la diversification des exportations. Il est indispensable d'augmenter les contributions aux fonds affectés au Cadre intégré renforcé sur une base pluriannuelle.

52. L'agriculture, qui est la principale composante des PMA est affectée par les mesures qui faussent le commerce des pays développés. La décision ministérielle de Bali sur un mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié devrait être appliquée de façon effective pour renforcer l'efficacité de l'application des dispositions spéciales et différenciées des accords multilatéraux, des décisions ministérielles et des décisions du Conseil général de l'OMC.

53. Les pays les moins avancés doivent avoir pleinement accès à la technologie et au savoir-faire modernes à un coût abordable. L'actuel régime international de protection de la propriété intellectuelle aggrave la fracture des connaissances entre ces pays et les autres pays. Il faut que le régime de la propriété intellectuelle aide véritablement les pays les moins avancés à réaliser leurs objectifs de développement. À cet égard, la décision du Conseil de l'OMC de proroger la période de transition visée à l'article 66.1 de l'Accord relatifs à des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

jusqu'en juillet 2021 est une décision positive. Les États Membres doivent se mettre d'accord sur les paramètres, notamment sur la définition du transfert de technologie, ainsi que sur une amélioration de la formule de notification visée à l'article 66.2 de l'accord ADPIC.

54. Les membres de l'OMC devraient s'abstenir de soulever des questions qui ne sont pas de nature commerciale lors des négociations avec les pays les moins avancés. À ce sujet, un mécanisme contraignant qui puisse accélérer leur accession est préconisé, sur la base des principes convenus adoptés en 2002, de façon à permettre aux pays accédants de remplir les engagements qui sont en rapport avec leur niveau de développement.

55. **M Al-Kuwari** (Qatar) dit que l'avenir du commerce et du développement est d'une importance particulière pour son pays. Le Qatar a accueilli la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qu'il a présidée. Cette session a abouti au Mandat de Doha qui, complété par la déclaration de Doha, qui est la déclaration politique, orientera les travaux de la CNUCED. La session a démontré qu'on peut parvenir à un accord, que les différends peuvent être surmontés même quand les temps sont difficiles et que le développement reste la priorité de la communauté mondiale.

56. Au cinquantième anniversaire de la CNUCED, il ne faut pas oublier que si le commerce international est désormais très différent de ce qu'il était dans le monde en 1964, la situation du multilatéralisme demeure en grande partie caractérisée par la présence de hauts et de bas, de changements et de problèmes. Une forte volonté politique et un consensus sont donc nécessaires pour assurer le succès de ce système dans un environnement politiquement et économiquement complexe. Le Qatar a accueilli en juin 2014 la trente-huitième session du Comité du patrimoine mondial, adressant à cette occasion un vigoureux message sur l'importance d'établir des liens entre culture et développement durable. À cette occasion, l'État du Qatar a fait un don de 10 millions de dollars au Fonds du patrimoine mondial à titre de contribution d'urgence.

57. La CNUCED peut, par son rôle traditionnel de pépinière d'idées et d'enceinte où l'on peut débattre en toute liberté des questions en cours et étudier des

solutions, tirer parti de l'élan nécessaire pour faire progresser le système face à divers obstacles et difficultés systémiques. Cependant, ces dernières années, le discours même du multilatéralisme est devenu plus conflictuel. Il faut donc une nouvelle philosophie des relations multilatérales, en particulier s'agissant des questions économiques. Le développement économique est organiquement lié au développement culturel comme le montrent les travaux de l'UNESCO, en particulier s'agissant de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel. Le patrimoine immatériel n'est pas une suite de concepts abstraits mais au contraire la somme de pratiques quotidiennes profondément enracinées dans le temps et directement liées à la vie matérielle et intellectuelle de tous les jours. La préservation du patrimoine immatériel est une contribution directe à l'amélioration des niveaux de vie des populations locales. C'est pourquoi le Qatar a inscrit l'art de la fauconnerie sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. La nouvelle philosophie du développement doit privilégier l'engagement, l'empathie et le respect de l'autre, et doit ménager toutes les parties afin de construire une conception collective de l'appropriation. L'altérité renvoie à l'ensemble des êtres humains, jeunes et vieux. Les besoins de l'autre comprennent l'éducation. L'État du Qatar a donc lancé une initiative éducative qui cherche à répondre à la question de savoir comment s'assurer que les enfants, notamment ceux des populations pauvres vivant dans des régions reculées, pourront exercer leur droit fondamental à la scolarisation primaire.

58. Son gouvernement se propose de soutenir une série d'initiatives conçues pour modifier la démarche des négociations à la CNUCED, et renforcer ses prestations par la coopération et non par la confrontation, par la compréhension et l'empathie plutôt que par le dogmatisme et l'agression.

59. **M. Riadi** (Indonésie) dit que dans les années écoulées depuis la crise financière 2007-2008, les pays ont dû s'adapter à une croissance plus lente, à une certaine stagnation économique et un taux de chômage élevé, ce qui a rendu extrêmement difficile la préservation de la viabilité économique. L'Indonésie a révisé ses chiffres attendus de croissance du PIB pour l'année qui vient et a dû le faire à nouveau en raison des perspectives d'alourdissement du déficit budgétaire.

60. Malgré plusieurs indicateurs économiques positifs dans la région de l'Asie et du Pacifique donnés par la Banque asiatique de développement, certains facteurs risquent d'assombrir les perspectives de croissance de l'économie et du commerce dans la région. D'abord, la consommation d'énergie dans la région représente les deux cinquièmes de l'offre mondiale d'énergie et devrait encore augmenter. Sans une solution viable au problème de l'énergie, la croissance future du commerce et de l'activité économique pourrait souffrir.

61. Deuxièmement, la corruption est un facteur important. L'absence de pratiques commerciales transparentes et prévisibles risque d'étouffer la vigueur du commerce. Un grand nombre de pays en développement de la région ont, s'agissant de la corruption, de très mauvaises notes. En Indonésie, la lutte contre la corruption et l'élimination des pratiques corrompues à tous les niveaux, qui passent par plusieurs mesures sévères contre les responsables d'infractions, sont maintenant une priorité. Malgré les difficultés d'appliquer ces mesures dans un pays qui est composé de 17 000 îles, les administrations des provinces ont reçu pour mission de travailler à une amélioration du climat de l'investissement et de délivrance de licences.

62. Troisièmement, le système commercial Sud-Sud souffre de l'absence de mécanismes améliorés de financement des exportations et aussi de données fiables relatives aux produits de base. Le financement du commerce Sud-Sud devrait donc figurer parmi les questions qui seront discutées lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue en 2015 à Addis-Abeba.

63. **M. Kadir** (Malaisie) dit que la croissance lente des échanges internationaux de marchandises et de services en 2013, la plus lente depuis 2002, s'explique manifestement par la poursuite des effets de la crise économique mondiale. Une certaine reprise se fait sentir en 2014, et les exportations des pays en développement progressent plus vite que celles des pays développés. Le moment est venu d'aider les pays en développement à participer plus activement au commerce international et de renforcer le rôle de l'OMC pour assurer la croissance économique grâce à un environnement commercial mondial libéralisé, transparent et prévisible.

64. Le commerce international total de la Malaisie, en septembre 2013, avait augmenté de 4,2 % par rapport à septembre 2012, grâce surtout à l'augmentation des échanges avec certains partenaires régionaux et mondiaux, par exemple les pays de l'ASEAN, l'Allemagne, la Chine et les États-Unis. Les exportations mondiales de la Malaisie ont augmenté de 5,6 % et les exportations vers les pays de l'ASEAN de 6,3 % pendant la même période, en raison surtout de l'augmentation des exportations de matériel électrique et électronique, de pétrole brut, de machines, d'appareils et de pièces détachées, de produits métalliques et chimiques. Les importations totales ont augmenté de 2,8 % par rapport à la même période de 2012.

65. L'achèvement rapide du Cycle de Doha aidera à réduire les mesures protectionnistes et contribuera notablement à une croissance plus équitable, profitant à tous. La neuvième Conférence ministérielle de l'OMC est allée dans la bonne direction. Un débat mieux cadré est nécessaire pour garantir des résultats concrets lors de la prochaine conférence ministérielle.

66. Le système commercial et financier international doit être réformé et cette réforme doit figurer en bonne place dans le programme international visant à réaliser les objectifs et les cibles figurant dans le programme de développement pour l'après-2015. Ces deux questions sont très étroitement liées à la richesse de chaque pays et ont un impact direct sur sa capacité d'éliminer la pauvreté.

67. **M. Narang** (Inde) dit que le commerce international est d'une importance particulière alors que la reprise mondiale est fragile et que la croissance est hésitante dans la plupart des grands pays. Le commerce et l'investissement, des systèmes commerciaux ouverts, fondés sur des règles, transparents et non discriminatoires, peuvent beaucoup aider à rétablir la croissance mondiale. Au moment où se poursuivent les débats sur un programme de développement pour l'après-2015, le plein potentiel du commerce international comme moteur de la croissance et comme instrument du développement durable doit être pleinement valorisé.

68. La tendance récente à une fragmentation accrue dans le sens de la multiplication des procédures régionales et plurilatérales risque de compromettre l'autorité et la place centrale du système commercial multilatéral. Le régime commercial international doit

être plus équitable et mieux orienté vers le développement des pays en développement pour qu'ils profitent du commerce international. Pour garantir un fonctionnement impartial de l'OMC dans l'intérêt de tous ses membres et non pas de quelques-uns triés sur le volet, une volonté politique collective est nécessaire pour apporter au système et à ses règles les corrections nécessaires des déséquilibres constatés.

69. Alors qu'il est urgent de parachever le Cycle de Doha, il doit être bien clair que ce cycle n'a pas pour visée la perpétuation des déficiences structurelles du commerce mondial, en particulier dans l'agriculture, pas plus que de négocier sur la sécurité des moyens d'existence et la subsistance de centaines de millions d'exploitants agricoles. Au contraire, il s'agit de créer de nouvelles possibilités et de stimuler la croissance économique des pays en développement dans tous les secteurs et de contribuer aux efforts des pays en développement pour assurer leur sécurité alimentaire et venir à bout de la pauvreté.

70. Son gouvernement est attaché aux décisions prises à Bali, notamment sur la facilitation des échanges. L'Inde est signataire de toutes les décisions prises à Bali et n'a pas l'intention de revenir dessus. Mais l'Inde est préoccupée par le caractère inégal des progrès accomplis. On met beaucoup l'accent sur la facilitation des échanges mais beaucoup moins sur les autres décisions prises à Bali, notamment celles qui concernent la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire est un aspect essentiel du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et la question est au moins aussi urgente que les autres. Paradoxalement, alors que la sécurité alimentaire est l'une des priorités du programme de développement pour l'après-2015 et figure en bonne place parmi les objectifs du développement durable, on constate une hésitation à aborder la question dans le cadre des règles du commerce mondial. Il faut trouver une solution permanente, en modifiant au besoin les règles de l'OMC. La question doit être traitée dans le même calendrier que celui des autres décisions prises à Bali. Les accords de Bali ont été négociés comme un ensemble et leur application doit faire de même. Les pays en développement tels que l'Inde doivent avoir toute latitude d'utiliser leurs réserves de denrées alimentaires pour nourrir leurs pauvres sans craindre des sanctions.

71. **M. Mellouk** (Maroc) dit que l'Accord sur la facilitation des échanges conclu à Bali, le premier

accord de ce type depuis la création de l'OMC, a une importance historique. Il est indispensable d'appliquer l'ensemble des décisions de Bali et de sortir de l'actuelle impasse qui compromet l'autorité du système commercial multilatéral. Il faut aussi progresser sur les autres questions relevant du Programme de Doha pour le développement. Les questions de développement doivent rester prioritaires. L'Aide pour le commerce doit également retenir l'attention, pour permettre aux pays en développement de valoriser leurs possibilités d'exportation et poursuivre un développement durable profitant à tous.

72. Le commerce international contribue beaucoup à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et c'est pourquoi il est si important de conclure les négociations de Doha. Le commerce est un facteur décisif de croissance et de développement et doit être l'un des pivots du programme de développement pour l'après-2015. Un meilleur accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés est un moyen de dégager des fonds aux fins du développement.

73. La participation des pays en développement au commerce mondial est en augmentation. La part du Sud dans les exportations mondiales de marchandises, qui était de 24 % en 1990, a atteint 45 % en 2013. Le commerce Sud-Sud a beaucoup augmenté et représente 59 % des exportations des pays en développement en 2013. Il représente aussi actuellement un quart des exportations mondiales de marchandises grâce à certaines plaques tournantes régionales, en particulier en Asie.

74. Mais l'Afrique continue à moins profiter qu'elle devrait du commerce mondial et du commerce Sud-Sud, en raison de ses capacités limitées de production et d'exportation et des obstacles commerciaux érigés par ses partenaires habituels. Dans le programme de développement pour l'après-2015, où le commerce international devrait jouer un rôle important, l'Afrique doit bénéficier d'un traitement prioritaire afin de pouvoir créer des infrastructures et elle doit accomplir les changements structurels qui lui permettront de se doter d'une capacité productive. Elle sera alors en mesure d'utiliser au mieux ses capacités existantes, surtout en matière de ressources naturelles, et de participer aux chaînes de valeur mondiales.

75. **M. Kassaye** (Éthiopie) dit qu'il est impératif de réaliser pleinement la dimension « développement » du

Cycle de Doha, afin de donner aux pays en développement et surtout aux PMA la marge de manœuvre nécessaire pour profiter à tous égards des décisions de Bali. Pour que les pays en développement profitent des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges, ils doivent recevoir des pays développés une aide financière et technique.

76. Il faut trouver des solutions viables à terme aux problèmes qui se posent aux pays en développement sans littoral, et notamment s'agissant de l'accès aux marchés internationaux. Ces pays ont généralement des coûts de transport et de transit très élevés et ont besoin d'un soutien international prolongé du système des Nations Unies et de l'OMC pour surmonter leurs difficultés structurelles. L'Éthiopie, qui préside les négociations sur le Cadre intégré renforcé est fermement convaincue que la création de capacités commerciales est indispensable pour promouvoir les exportations et leur diversification. Il faut un soutien continu pour augmenter l'effet de l'Aide pour le commerce.

77. Le plan de développement de l'Éthiopie privilégie l'intégration du pays dans le système commercial multilatéral. Le Gouvernement éthiopien travaille sans relâche à cet objectif en améliorant l'efficacité et la compétitivité du secteur exportateur, en créant un climat propice aux investissements porteurs et en améliorant la transparence, l'équité et la responsabilisation du cadre légal des activités commerciales.

78. L'Éthiopie, qui a commencé la procédure d'accession à l'OMC en 2003, considère que les directives améliorées de l'OMC adoptées en 2012 pour faciliter l'accession des pays les plus pauvres sont indispensables pour présenter un cadre plus simple d'accession aux pays tels que l'Éthiopie. Les pays en développement qui accèdent à l'OMC doivent recevoir l'assistance technique nécessaire avant, pendant et après la procédure d'accession en fonction de leurs besoins et de ce qu'ils demandent.

79. La coopération Sud-Sud est devenue l'un des facteurs les plus dynamiques du commerce international. Certains pays en développement ont élargi l'accès à leurs marchés en franchise de droits et de quota de façon que les pays les moins avancés puissent profiter de cette nouvelle possibilité. Les PMA africains profitent de plus en plus des échanges commerciaux avec d'autres pays du Sud. La

prolongation jusqu'en 2019 de la clause dérogatoire concernant le traitement préférentiel des PMA est tout à fait bienvenue.

80. Les questions telles que l'application d'un cadre réglementaire commun, le développement des capacités productives et la création d'infrastructures régionales doivent être considérées comme prioritaires. Les pays les moins avancés doivent résoudre les problèmes de développement très complexes liés au commerce. Leur participation aux marchés régionaux et internationaux doit être améliorée pour qu'ils puissent réaliser le prochain ensemble d'objectifs de développement.

81. **M^{me} Alshamsi** (Émirats arabes unis) dit que les solutions et les ressources nécessaires à la réforme du système commercial international sont importantes. Le multilatéralisme et les besoins des pays en développement, en particulier les PMA, doivent mobiliser l'attention et il faut accorder à ces pays un traitement préférentiel spécial. Son gouvernement est favorable à l'inclusion du commerce parmi les objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Pour tirer parti du commerce international dans l'application des objectifs du développement durable, il faut renforcer les capacités des pays en développement de façon qu'ils puissent définir des politiques encourageant le commerce. Il faut pour cela un climat international favorable et équitable permettant d'honorer systématiquement les engagements pris en matière d'APD et de transfert de technologie.

82. Il est urgent de réformer le régime financier international et d'améliorer la participation des pays en développement aux décisions qui s'y rapportent.

83. Son gouvernement accueille avec satisfaction les accords de Bali et demande que l'on redouble d'efforts pour assurer le suivi de leur contenu. Il importe de reprendre le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha et de parvenir à un accord sur les questions encore en suspens. Le Groupe des 20 devrait attacher une importance majeure à la promotion du commerce international par l'adoption de mesures tendant à accroître les investissements et à améliorer les perspectives de création d'emplois et un commerce et un développement susceptibles de conduire à un modèle de développement économique équitable et profitant à tous.

84. Le commerce international est une source essentielle de recettes pour son pays. Le régime commercial multilatéral est d'importance majeure et il faut s'opposer au protectionnisme. Les Émirats arabes unis ont accédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à plusieurs autres instruments internationaux. Ces dernières années, le Gouvernement des Émirats a coopéré avec des pays africains à des projets internationaux aux fins du développement et a accueilli en 2014 le Forum mondial africain des entreprises pour encourager le commerce et les investissements en Afrique. Les Émirats arabes unis accueilleront en 2020 également l'Exposition universelle, qui pour la première fois se tiendra au Moyen-Orient.

85. Son gouvernement a adopté des politiques économiques, sociales et environnementales dont le but est de créer des conditions favorables au développement durable et à la croissance, et il s'efforce de réunir les conditions nécessaires pour attirer des investissements étrangers directs, notamment par des services logistiques et de gestion et des mesures de lutte contre la corruption. Il existe plusieurs zones franches dans le territoire des Émirats. Les Émirats arabes unis accueilleront aussi un forum international d'investisseurs désireux de mettre au point des projets originaux et nouveaux, ainsi que des décideurs internationaux pour examiner les problèmes financiers et économiques et de taux de change.

86. **M. Imakando** (Zambie) dit que son pays participe aux échanges internationaux par des arrangements multilatéraux, régionaux et bilatéraux, profitant ainsi des diverses possibilités d'accès aux marchés. Cependant, si le rôle des pays en développement dans le commerce international a bien augmenté comme l'a fait la coopération Sud-Sud, la Zambie, comme de nombreux autres PMA, continue à se heurter à plusieurs contraintes du côté de l'offre qui l'empêchent d'exploiter pleinement les arrangements commerciaux préférentiels. Parmi ces problèmes figurent une infrastructure inadéquate, une faible productivité qui empêche une production dans les quantités nécessaires pour alimenter les marchés internationaux et une incapacité de produire des articles répondant aux normes internationales.

87. Pour desserrer ces contraintes, son gouvernement a commencé à appliquer des mesures ayant pour but de créer des conditions favorables à un renforcement des capacités productives pour améliorer la compétitivité et

rationaliser la réglementation pour qu'elle soit plus transparente et réponde mieux à de véritables soucis légitimes de réglementation. Le Gouvernement zambien a également donné la priorité aux chaînes de valeur ajoutée pour améliorer sa compétitivité. Cela implique tout l'ensemble des activités économiques nécessaires pour faire passer un produit de la phase de la conception à celles de la production puis de la mise sur le marché. À ce sujet, il remercie la CNUCED, qui collabore avec d'autres organismes donateurs multilatéraux pour appliquer le Cadre intégré renforcé dans les pays en développement. La Zambie applique les dispositions de ce cadre pour intégrer le commerce international dans ses plans de développement et ses stratégies, pour assurer une livraison coordonnée de l'aide technique liée au commerce et les activités de création de capacités correspondantes, et pour constituer progressivement une capacité de commercer en remédiant aux graves contraintes s'exerçant du côté de l'offre.

88. La Zambie continuera à soutenir les programmes qui visent à améliorer les capacités intérieures par la promotion de la valeur ajoutée et de la valorisation des ressources naturelles afin d'accélérer l'élimination de la pauvreté et de devenir un véritable partenaire du développement et du commerce international, non pas simplement un simple fournisseur de matières premières.

89. **M^{me} Suthimanus** (Thaïlande) dit que le système commercial multilatéral contribue beaucoup à un développement durable profitant à tous et il faut donc améliorer encore la cohérence entre la politique commerciale et la politique de développement,

90. La promotion du libre-échange demeure le principe qui inspire la politique du commerce et du développement du gouvernement. Les réformes économiques à long terme, en Thaïlande, visent le développement durable et le pays fait systématiquement des efforts pour assurer l'application effective des engagements internationaux concernant le libre-échange et le développement durable.

91. Elle se réjouit de l'inclusion dans les objectifs de développement durable proposés de moyens d'application liés au commerce. Le système commercial ne peut en effet être considéré isolément, il doit au contraire être abordé en combinaison avec les autres options concernant le financement et les moyens

d'application afin de réaliser collectivement les objectifs définis pour l'après-2015.

92. Des efforts mondiaux collectifs et continus pourraient aboutir à la mise en place d'un système commercial multilatéral universel, juste, reposant sur des règles, ouvert, favorable au développement, non discriminatoire, sans exclusive et équitable, qui encourage la croissance durable profitant à tous et offre des conditions favorables à la création d'emplois et à un travail décent pour tous. Il faut qu'il existe une coopération entre les instances multilatérales déjà existantes, en particulier pour parachever rapidement le Programme de Doha pour le développement. Tous les membres de l'OMC sont donc incités à accélérer l'inclusion dans leur droit interne des dispositions de l'ensemble des accords de Bali et, en particulier, l'Accord sur la facilitation des échanges.

93. Il faut trouver un bon équilibre entre les intérêts commerciaux et les efforts multilatéraux pour accorder l'aide nécessaire aux pays les plus pauvres, en particulier ceux qui sont en développement ou parmi les moins avancés. Les pays en développement doivent bénéficier d'un traitement spécial et différencié de façon à conserver une marge de manœuvre adéquate pour leurs politiques sociales et économiques.

94. La Thaïlande réaffirme son ferme soutien à l'action de la CNUCED, du Fonds monétaire international, du Département des affaires économiques et sociales et des autres organismes des Nations Unies qui s'emploient à assurer l'existence d'un système commercial international contribuant à un développement durable équitable et profitant à tous.

95. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) dit que selon les projections des Nations Unies et de l'OMC, la reprise économique mondiale se poursuivra lentement en 2014 et en 2015. Les banques et l'économie physique de plusieurs pays demeurent fragiles, la dette publique de beaucoup de pays continue à augmenter et le développement économique se heurte toujours à de nombreuses incertitudes. L'inégalité s'aggrave et l'écart de développement séparant les différents pays n'a pas encore commencé à se réduire. Dans la transition vers le nouveau programme de développement international, il faut améliorer sans délai la gouvernance économique mondiale.

96. La restructuration du système économique international et du système commercial s'accélère avec la multiplication d'accords commerciaux régionaux

très ambitieux, phénomène qui retient de plus en plus l'attention. La priorité des négociations commerciales est passée du commerce des marchandises à la protection des investissements et au commerce des services, des produits matériels aux produits numériques, des mesures douanières à des mesures de réglementation intérieure, et des normes peu contraignantes à des normes plus contraignantes. Ces tendances, tout en offrant des possibilités nouvelles d'intégration de différents pays dans l'économie mondiale, présentent des difficultés qui risquent de compromettre l'intégrité et l'efficacité du système commercial multilatéral et d'exposer certains pays au danger d'exclusion de la chaîne mondiale de valeur.

97. Le Gouvernement chinois suit une démarche ouverte, sans exclusive face au développement rapide des diverses formes de coopération économique et commerciale régionale et bilatérale. Cependant, il reste d'avis que la coopération multilatérale est la filière privilégiée pour promouvoir la croissance des échanges internationaux, réduire la pauvreté et réaliser le développement économique, et que le multilatéralisme ne saurait être remplacé par des arrangements commerciaux régionaux ou bilatéraux. L'ensemble des accords de Bali a renforcé la confiance dans le système commercial multilatéral.

98. La tendance actuelle de l'économie mondiale est à l'intégration. Tous les arrangements économiques et commerciaux régionaux et bilatéraux doivent fonctionner dans un esprit d'ouverture, sans exclusive, dans la transparence et sur la base des principes préconisés par l'OMC, dans le but de compléter et améliorer le système commercial multilatéral plutôt que pour le remplacer ou y contrevenir.

99. La CNUCED joue un rôle remarquable dans le développement économique et social des pays en développement. Elle a la tâche difficile de promouvoir la réalisation des OMD et de participer à la formulation et l'application du programme de développement pour l'après-2015. La CNUCED devrait renforcer encore ses fonctions principales dans le domaine du commerce et du développement, bien prendre note des tendances novatrices, repérer rapidement les risques majeurs présents dans l'économie mondiale et aider les pays en développement, surtout les pays africains et les pays les moins avancés, à résoudre au mieux les divers problèmes de développement.

100. **M. Momen** (Bangladesh) dit que le commerce international a créé des liens avec les secteurs, les économies, les nations et les cultures. Ses liens avec le développement de l'infrastructure, avec l'apparition d'une main-d'œuvre qualifiée et d'entrepreneurs, la création d'emplois et l'innovation, ainsi que la contribution générale à l'élimination de la pauvreté sont importants.

101. Malheureusement, durant les quatre dernières décennies, la part totale des PMA dans le commerce mondial n'a pas dépassé le chiffre lamentable de 1 %. En 1971, il y avait 25 PMA et leur part totale dans le commerce mondial était de l'ordre de 1 %, tandis que 43 ans plus tard, malgré une profusion de programmes, de débats, de plaidoyers, le nombre des PMA a atteint 48 et leur part dans le commerce mondial est toujours de l'ordre de 1 %.

102. La communauté mondiale ne méconnaît pas le sort des PMA. Les réunions ministérielles de l'OMC traitent comme il convient les questions relatives aux PMA et ont pris des décisions qui leur accordent un traitement prioritaire. Tous les PMA doivent ainsi avoir accès aux marchés des pays développés en franchise de droits et de quota pour leurs produits. La plupart des pays développés ont rempli les engagements pris à la Réunion ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong et plusieurs pays en développement ont également accordé aux produits des PMA un accès en franchise de droits et de quota à leurs marchés. Cet accès doit être accompagné de règles d'origine préférentielles qui soient simples, transparentes et prévisibles et contribuent à faciliter l'accès aux marchés.

103. Si les exportations des PMA n'augmentent pas, c'est en raison d'obstacles au commerce tels que des régimes de règles d'origine trop rigoureux et de divers obstacles non tarifaires qui empêchent ces pays de mettre à profit leur accès en franchise de droits offerts par leurs partenaires commerciaux. Les secteurs exportateurs naissants sont également entravés par des questions relatives à l'homologation des produits, notamment des règles sanitaires et diverses normes, dont certaines imposées par le secteur non gouvernemental. L'effet de limitation du commerce résultant des mesures non tarifaires est pratiquement double de ce qu'est celui dû aux tarifs douaniers.

104. La communauté mondiale doit travailler collectivement à faire du commerce un élément majeur de la coopération internationale pour les PMA dans le

programme de développement pour l'après-2015. Il faut des régimes commerciaux internationaux et bilatéraux qui soient favorables à ces pays pour que l'on parvienne à réaliser un développement durable profitant à tous.

105. **M^{me} Zvereva** (Fédération de Russie) dit que le commerce international est un moyen important d'assurer la croissance économique, la création d'emplois et le développement durable. Son gouvernement soutient donc les efforts déployés pour aboutir à un système commercial international juste et équilibré reposant sur le respect par tous les participants des décisions prises dans les enceintes intergouvernementales. Il accueille avec satisfaction les accords de Bali et notamment l'Accord sur la facilitation des échanges et les décisions sur le développement, l'agriculture et les chaînes de valeur mondiales, et il réitère son opposition au protectionnisme commercial. Il est important de mettre en place un système de préférences qui reflète les intérêts nationaux légitimes des divers pays.

106. La Communauté économique eurasienne, composée de la Fédération de Russie, du Bélarus et du Kazakhstan commencera à fonctionner en 2015, et est une importante contribution à l'établissement d'une zone économique sans exclusive. La Communauté économique eurasienne a également récemment accueilli l'Arménie. Presque tous les obstacles au commerce des marchandises sont éliminés à l'intérieur de la communauté et un marché unique des services, de la main-d'œuvre et du capital a été mis en place. Le marché eurasien commun fonctionnera avec des règles universelles, transparentes et claires reposant sur les principes de l'OMC. Les avantages pratiques de l'intégration sont clairs. En trois ans, le volume des échanges à l'intérieur de l'Union douanière de la Communauté économique eurasienne a augmenté de 50 %, dépassant 64 milliards de dollars.

107. Son gouvernement a toujours préconisé l'élimination des obstacles à l'investissement et au commerce et l'établissement de partenariats durables pour les investissements et la coordination de la réglementation économique. Il travaille activement à améliorer le climat des investissements dans la Fédération de Russie, en particulier en améliorant les conditions de l'activité économique dans les régions du pays. Les régions russes deviennent une source de pratiques optimales pour les relations avec les investisseurs qui sont désormais appliquées non

seulement à l'échelle du pays mais à l'échelon international. Selon la CNUCED, la Fédération de Russie est la troisième destination mondiale des investissements étrangers directs.

108. Grâce à ses capacités exceptionnelles d'information et d'analyse, la CNUCED est plus nécessaire que jamais. Son mandat et son universalité doivent être préservés. La délégation russe soutient sans réserve l'établissement d'une relation de travail entre la Communauté économique eurasienne et la CNUCED.

109. **M^{me} Yesmagambetova** (Kazakhstan) dit que la crise grandissante de la dette financière mondiale est profondément préoccupante. Dans le contexte de reprise dans les pays développés, la compétitivité des pays émergents diminue. Les experts prévoient une possible réduction des investissements de 50 % ou plus dans les pays en développement. De plus, les inégalités de revenu augmentent régulièrement et les disparités de plus en plus larges dans la qualité de vie entre les pays riches et les pays pauvres aggravent les tensions.

110. Son gouvernement a toujours préconisé une démarche de vaste portée, sans exclusive, face aux problèmes économiques internationaux, en particulier dans le domaine du commerce. Le Chef d'État du Kazakhstan a souligné la nécessité d'un changement de paradigme dans la coopération internationale, de façon à prévoir des mesures concrètes pour éliminer le protectionnisme, ouvrir les marchés et augmenter les échanges. L'évolution des priorités et des besoins nationaux appellera la création d'un climat international favorable et des conditions propices à un commerce équitable et ouvert. Les pays ont besoin de liberté et d'autonomie dans l'application des politiques de façon que le commerce s'épanouisse et que les avantages du développement soient également partagés entre pays et dans les pays. C'est là une question qui revêt une importance particulière pour le Kazakhstan, qui est un pays sans littoral.

111. Le Kazakhstan travaille activement pour devenir membre de l'OMC afin d'obtenir l'accès aux marchés pour ses produits. Il faut se souvenir du rôle important que l'accès à la mer a joué dans le progrès des économies développées. Ces pays ont pu utiliser des transports maritimes pour accroître leur commerce et leur développement économique. Les pays en développement sans littoral se heurtent à cet obstacle majeur dans la réalisation d'un commerce très

développé. La création d'une chaîne de valeur est d'importance cruciale pour les pays en développement et pour cette raison un nouveau programme public de développement industriel novateur a récemment été adopté qui vise à diversifier l'économie et à constituer une industrie de pointe au Kazakhstan.

112. Ces problèmes ont été examinés en profondeur lors de la quatrième Conférence ministérielle des pays en développement sans littoral qui s'est tenue en septembre 2012 à Almaty. Dans le texte issu de cette conférence, il est proposé que les pays en développement sans littoral accèdent plus facilement à l'OMC et aux préférences commerciales. Selon la CNUCED, le manque d'accès à la mer alourdit beaucoup le coût des exportations pour ce groupe de pays.

113. **M. Zelnor** (Brésil) dit que l'économie mondiale se remet lentement de la crise de 2008 et qu'il faut donc élargir les modalités internationales des politiques, règles et pratiques macroéconomiques pour le commerce. Ces modalités doivent être socialement plus subtiles, plus équitables pour les pays en développement et assurer une meilleure stabilité. Les Nations Unies doivent viser non seulement la croissance mais également l'élimination de la pauvreté, l'inclusion sociale, une meilleure répartition de la richesse et des modes de consommation et de production plus viables à terme.

114. En 2015, la volonté de la communauté internationale de se mettre d'accord sur un ensemble véritablement novateur d'objectifs universels sera déterminée par sa capacité de fournir des moyens d'application tout aussi ambitieux que la hauteur de ses objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement offrira amplement l'occasion de débattre des politiques macroéconomiques et du commerce comme facteurs essentiels du développement, conformément aux dispositions pertinentes du cadre d'action de Monterrey et de Doha, en gardant à l'esprit le consensus atteint lors de la Conférence de Rio pour le développement durable (Rio+20) et l'activité du Groupe de travail ouvert. L'universalité des objectifs doit être tempérée par le principe fondamental des responsabilités communes mais différenciées. Le groupe de travail ouvert reconnaît dans le commerce un moyen de réaliser le développement durable, dans la mesure où des règles et des pratiques sont convenues à

l'échelle multilatérale, qu'elles sont justes et orientées vers le développement comme le veut le mandat de Doha. Un système commercial stable, fondé sur des règles, multilatéral et transparent, prévoyant des dispositions adéquates de traitement spécial et différencié est nécessaire pour donner aux pays en développement une marge de manœuvre suffisante dans le choix de leurs politiques de développement en fonction de leurs priorités nationales.

115. Depuis la crise, cependant, les principaux partenaires commerciaux se sont écartés du système commercial multilatéral, méconnaissant les dispositions prévues par l'OMC pour sauvegarder l'intérêt général et faire une distinction entre les pays en fonction de leur niveau de développement. On constate une tendance troublante à ajouter des règles supplémentaires qui sont propres aux grands blocs commerciaux. Cela va à l'encontre d'un système multilatéral plus équitable comportant des dispositions spéciales et différenciées en faveur des pays en développement qui en ont besoin. La création de règles régionales pour des échanges commerciaux gérés à l'échelon régional risquerait, plus tard, de causer des perturbations. Il est difficile de voir comment un dispositif de négociations commerciales entre blocs de nations, en dehors du cadre multilatéral, pourrait être compatible avec une économie mondiale en voie d'intégration et la soutenir; il est difficile également de comprendre comment les intérêts spéciaux et les besoins propres de pays les moins avancés pourront être pris en compte dans un tel processus. On constate, dans le monde, une prolifération d'accords bilatéraux, régionaux et plurilatéraux qui créent de nouvelles couches de règles, de préférences et de mesures déguisées de protectionnisme. Une telle approche affaiblit le principe de la nation la plus favorisée et empêche les pays en développement de tirer le meilleur parti des règles créées avec leur participation au fil des ans dans des domaines aussi critiques que les droits de propriété intellectuelle, le commerce des services et les marchés publics.

116. La communauté internationale doit renouveler son engagement en faveur du système commercial multilatéral représenté par l'OMC et par ses accords, qui sont la base première de l'examen et de la promotion du commerce mondial comme du règlement des différends. En décembre 2013, à Bali, les membres de l'OMC se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures ayant pour but d'obtenir des résultats limités

mais concrets, notamment dans le domaine de la facilitation des échanges et des réserves publiques de denrées alimentaires par les pays importateurs vivriers nets. Cela pourrait apporter une impulsion vigoureuse à la conclusion du cycle de Doha lui-même. Il est impératif en effet de sortir de l'impasse constatée à Genève s'agissant de l'application des mesures de Bali de façon que les États Membres puissent tourner leur attention vers la préparation d'un programme de travail plus vaste après Bali, qui traite de ce qui reste à accomplir dans le Programme de Doha pour le développement.

117. La communauté internationale doit continuer à lutter plus activement contre le protectionnisme sous toutes ses formes. Les barrières tarifaires, telles que les crêtes tarifaires et en particulier l'escalade tarifaire doivent être dénoncées pour le mal qu'elles causent aux pays en développement qui s'efforcent d'augmenter la valeur ajoutée de leurs exportations. Les subventions à l'exportation des produits agricoles, qu'il était prévu d'éliminer en 2013, ont dépassé la durée de vie initialement prévue. Les protections non tarifaires telles que les barrières techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires ne doivent être appliquées que conformément aux normes convenues sur le plan multilatéral et, dans le cas de l'agriculture, sur la base de données scientifiques solides. Enfin, il faut poursuivre une discussion sérieuse et structurée sur les effets négatifs sur le commerce international causés par des politiques budgétaires laxistes adoptées par certains partenaires développés, qui ont un impact sur la compétitivité des exportations des pays en développement et se traduisent par une relative désindustrialisation. Les effets composés de ces mesures créent des obstacles aux pays en développement qui souhaitent monter le long des chaînes de valeur mondiales et compromettent la promotion d'une transformation structurelle positive, sociale et économique. Les politiques macroéconomiques et le commerce sont par essence le moyen d'appliquer un programme de développement pour l'après-2015 qui soit ambitieux, novateur et universel. Ces politiques doivent être équitables, multilatérales et respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées et ne pas être incompatibles avec l'état actuel du système financier et de l'économie mondialement intégrés.

118. **M. Hajilari** (République islamique d'Iran) dit que le développement durable, les réformes du système

financier international et la coopération sur les questions financières et technologiques ne seraient pas possibles en l'absence d'un climat international propice. La question du commerce doit aussi être examinée, car le commerce est un puissant moteur de croissance qui crée des emplois et permet à une partie de la population de sortir de la pauvreté. La capacité de réaliser une croissance soutenue, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale sont étroitement liées à des stratégies de développement productif équilibré, y compris par un système commercial multilatéral équitable, non discriminatoire, favorable au développement, ouvert, fondé sur des règles, juste et universel.

119. Il est important aussi de faciliter l'accèsion au système commercial existant. La procédure d'accèsion à l'OMC doit être accélérée en l'absence de tout obstacle politique et être rendue facile et transparente pour les pays en développement dans le respect intégral des règles de l'OMC. Cela contribuerait à une intégration rapide et complète des pays en développement dans le système commercial multilatéral.

120. Les obstacles commerciaux et les subventions qui faussent le commerce dans les pays développés, l'accès limité aux moyens de financer le commerce et la réduction de la croissance des échanges du fait surtout de l'impact persistant de la crise financière et économique mondiale, sont des questions qui préoccupent beaucoup les pays en développement ces dernières années. Les ministres du Groupe des 77 et de la Chine ont récemment réaffirmé leur ferme rejet des lois et réglementations ayant un impact extraterritorial et de toutes les formes de mesures économiques coercitives, parmi lesquelles les sanctions unilatérales contre des pays en développement, et ils ont réaffirmé qu'il était urgent de les éliminer. Ils ont souligné que ces mesures non seulement compromettent les principes énoncés dans le droit international et la Charte des Nations Unies, mais menacent également gravement la liberté du commerce et de l'investissement. Ils ont appelé la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces pour éliminer le recours à des mesures économiques, coercitives et unilatérales contre les pays en développement.

121. **M. Bredel** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que le commerce international est devenu un moteur indispensable du

développement durable profitant à tous. L'intégration effective dans les marchés régionaux et mondiaux promet d'augmenter considérablement les demandes de marchandises exportées par les petits pays. L'intégration dans ces marchés a également pour effet de créer des emplois et des revenus.

122. Pour accélérer leur croissance grâce au commerce, les pays en développement doivent pouvoir se doter de capacités de production industrielle compétitive pour produire et exporter des marchandises conformes à ce que demandent les marchés internationaux. La création de capacités dans le domaine du commerce est d'importance critique à cet égard, notamment pour les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Cela soutient les efforts déployés pour entrer dans les chaînes de valeur mondiales et en retirer les avantages qui en découlent, qui peuvent consister en une amélioration du niveau technologique et des retombées sous forme de connaissances nouvelles. Un système de contrôle de la qualité, reposant sur la métrologie, la normalisation et l'accréditation, est un élément essentiel de cette création de capacités commerciales et aidera à harmoniser en fin de compte les exigences en matière de conformité, améliorera la transparence et la normalisation des procédures commerciales et simplifiera les échanges.

123. À la suite de la quinzième session de la Conférence générale tenue à Lima en 2013, l'ONUDI a recadré son mandat afin de promouvoir un développement industriel durable et profitant à tous. Ce mandat consiste notamment à valoriser pleinement le potentiel de l'industrialisation pour le développement durable et une prospérité durable pour tous. La création de capacités commerciales est l'un des éléments essentiels du travail de l'ONUDI dans le cadre de la nouvelle perspective et fait partie intégrante de presque tous ses programmes de coopération technique.

124. L'ONUDI travaille de près avec ses partenaires pour assurer la bonne coordination des différents fournisseurs d'aide liée au commerce. L'ONUDI est désireuse de devenir partenaire d'exécution de l'initiative du Cadre intégré renforcé et elle participe en qualité d'observateur aux réunions de son Conseil. L'ONUDI est également un membre actif du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Ce groupe s'est révélé d'importance essentielle pour coordonner les efforts

faits collectivement par les organismes des Nations Unies, notamment au niveau des pays. L'ONUDI soutient la création d'un fonds d'affectation spéciale pour financer les activités de ce groupe. La prochaine édition du Guide des ressources interinstitutions des Nations Unies sur la création de capacités commerciales, qui est la contribution la plus récente de l'ONUDI à l'initiative Aide pour le commerce, sera bientôt publiée.

125. Une industrialisation viable à terme et profitant à tous est la condition essentielle de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Aider les États membres à s'intégrer dans le système commercial multilatéral par la création de capacités commerciales est un excellent moyen de parvenir à l'inclusion sociale, à la durabilité environnementale et à la compétitivité économique.

La séance est levée à 12 h 45.